

Objet :

Dossier A : Renouvellement des habilitations arrivées à échéance

- Vu la demande présentée par l'Université du Havre-ISEL, le 30 novembre 2012
- Vu le rapport établi par Pascal RAY (rapporteur principal) et Olivier GENDRY (membre de la CTI), présenté en réunion plénière de la CTI le 13 novembre 2013,

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Présentation générale

L'Institut Supérieur d'Etudes Logistiques (ISEL) est une composante de l'Université du Havre (art. L.713 – 9).

La mission principale de l'ISEL est de former des ingénieurs en logistique, dont les compétences répondent aux besoins actuels et futurs des entreprises sur le territoire national comme à l'international.

L'école a deux diplômes,

- l'un sans spécialité délivré en formation initiale sous statut d'étudiant (FISE),
- l'autre en spécialité « mécanique et production » en formation initiale sous statut d'apprenti (FISA) et en formation continue (FC). Il se déroule sur deux sites : le CFAI de l'Eure à Evreux et le CFAI Mécavenir à Puteaux sous la responsabilité de l'école dans le cadre de conventions établies avec les deux établissements.

L'ambition de l'école est de poursuivre son développement sur le volet formation en renforçant son maillage et son caractère international et de soutenir son investissement dans ses activités de transfert - valorisation et de recherche afin d'affirmer son identité et son rayonnement en lien fort avec l'environnement socioéconomique et institutionnel.

Elle accueille 412 élèves : 212 étudiants, 224 apprentis et 6 stagiaires de la formation continue ; elle a délivré 94 diplômes 2013 et possède 906 anciens élèves.

La formation sous statut étudiant est en cinq ans. Son recrutement en première année se fait selon trois modalités : le concours commun Geipi-Polytech, un concours spécifique pour bachelier ES et un concours spécifique pour bachelier STI2D ; en deuxième année, il s'effectue à l'issue de la première année de CPGE ou de licence ; en troisième année par le concours Polytech.

Le recrutement pour la formation en apprentissage se fait sur dossier et épreuves écrites majoritairement auprès de DUT et auprès de BTS.

La procédure de VAE a été validée précédemment et délivre quelques diplômes par an.

Le projet stratégique proposé pour les cinq années à venir peut être synthétisé sous quelques axes :

- devenir l'école d'ingénieurs de référence en logistique sur le territoire national,
- ouvrir l'école à de nouveaux publics (diversité sociale et mixité, formation tout au long de la vie),
- conforter la position à l'international de l'école,
- consolider et pérenniser le potentiel d'ingénierie logistique (le Comptoir de la logistique de l'ISEL) et le lien avec la recherche appliquée,
- développer l'interface entre les organisations et les territoires d'une part et la recherche appliquée à la logistique d'autre part en s'appuyant sur une chaire dédiée.

Caractéristiques globales

L'ISEL a été la première formation d'ingénieurs française dédiée à la logistique. L'école reste clairement positionnée dans ce champ tout en couvrant un spectre plus large de métiers : ceux du génie et des systèmes industriels, du transport, des transferts industriels et de la logistique événementielle.

La présidence de l'université du Havre et la direction de l'ISEL sont convenues de confirmer la stratégie de « niche et de réseau » pour la demande de renouvellement de l'habilitation. En parallèle, un débat a été ouvert au sein de l'école et de l'université sur une éventuelle transition de l'ISEL vers une école de type «Polytech'». Sa place au sein d'une éventuelle future communauté d'universités et d'établissements devra être également précisée.

L'effectif d'enseignants permanents de l'école est de 12 enseignants-chercheurs membres des laboratoires de l'université et de 5,5 enseignants du second degré qui assurent globalement 64% du volume horaire des enseignements. Une vingtaine d'enseignants dépendant d'autres composantes de l'Université du Havre assurent 16% du volume horaire et une trentaine de vacataires en assurent 17%.

Les bâtiments de l'ISEL qui représentent un petit campus de centre-ville ont été construits en 1998 ; des rénovations et réhabilitations ont été réalisées en 2009. Sa surface totale dans l'oeuvre est de 5 680 m². La surface totale consacrée à la formation est de 3 783 m². La construction d'une extension destinée à l'enseignement de la logistique, à la recherche et à la documentation dématérialisée, avec un hall technologique, un Logistics learning center, un pôle modélisation, une salle de séminaires etc. : « Le PIL 30 » (Pôle ingénieur et logistique) est en cours. Cette construction neuve, adjacente à l'actuel bâtiment, aura une surface utile de 1200 m².

Le budget consolidé avec les salaires des fonctionnaires s'élève à environ 3.2 M€.

L'ISEL est parfaitement bien intégré dans son environnement académique et industriel. L'école est membre fondateur du pôle de compétitivité Nov@log et participe activement à son développement. Elle est également impliquée dans le pôle de compétitivité MOVEO pour lequel la logistique constitue un enjeu important. Elle est aussi membre du bureau du Club logistique et gestion de l'agglomération du Havre qui regroupe les professionnels du secteur. L'école est cofondatrice de l'association des directeurs d'écoles d'ingénieurs en Normandie (ADEIN).

La démarche Qualité de l'établissement, engagée depuis quelques années, s'est concrétisée en janvier 2013 par des procédures associées aux processus définis.

Evolution de l'institution

Rappel des recommandations	Avis sur le suivi de la recommandation
Développer la communication Explorer les possibilités de recrutement à bac+2	Plaquette de présentation revue ainsi que le site web. Un plan de communication a été établi. Recrutement des élèves de CPGE par concours Polytech et admissions parallèles sur dossier avec partenariat privilégié avec l'IUT du Havre.
Rester vigilant sur le niveau scientifique des étudiants recrutés	Action réalisée mais à poursuivre dans le suivi de la qualité du recrutement.
Formaliser un programme d'amélioration de la qualité	Action réalisée avec une véritable démarche qualité proche de la certification ISO 9001 et un directeur qualité.
Réfléchir à un rapprochement des formations au sein de l'université	Action réalisée.
Prendre toutes les dispositions pour remédier à l'éclatement géographique. Former les apprentis et stagiaires à l'innovation scientifique.	Action en cours partiellement réalisée. Action réalisée
Préciser et formaliser les missions et responsabilités spécifiques des partenaires dans la formation en apprentissage	Action réalisée
Faiblesse de l'ouverture à l'international pour l'apprentissage. Ouverture insuffisante du recrutement hors région pour l'apprentissage	Action partiellement réalisée mais il faudrait homogénéiser sur les deux CFA. Le recrutement correspond au besoin des entreprises et l'origine des candidats est liée à l'implantation des deux CFA mais aussi au développement d'un axe Seine.

Formation

Formation initiale sous statut d'étudiant

Recrutement : 50 étudiants par année.

L'école affiche clairement son positionnement en logistique et a bien analysé la concurrence. A priori, le flux de formation est en adéquation avec le besoin des entreprises. Le processus d'amélioration continue de la formation est en place avec l'écoute de l'ensemble des parties prenantes.

L'école présente sa formation avec un tronc commun et des options. Le contenu de la formation est conforme à R&O (1818h). Les enseignements en SHES et langues représentent 35% de la formation.

La mobilité à l'international est obligatoire pour tous les élèves sur un semestre académique.

La stratégie de diversification est intéressante au niveau du recrutement. Il faut cependant être vigilant sur les évolutions des effectifs au regard de la qualité des candidats et des débouchés industriels.

Formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

Recrutement : 80 apprentis et stagiaires de la formation continue.

La formation est bien appréciée des industriels et des apprentis. Les périodes d'alternance sont conformes à R&O. Il est cependant dommage que tous les apprentis n'aient pas la même durée de mobilité internationale. Les apprentis effectuant la majorité de leurs

enseignements dans les CFA distants, sont trop peu intégrés dans la dynamique de l'école et dans la vie étudiante.

L'école doit rester vigilante sur la qualité de recrutement.

Points forts

- Un projet stratégique partagé par l'ensemble des parties prenantes internes et externes.
- Une très bonne intégration du tissu industriel et institutionnel notamment dans la création du comptoir de la logistique.
- Une école intégrée dans un campus de centre ville bénéficiant des activités du port du Havre.
- Un positionnement sur un marché de niche en complémentarité avec les diplômes d'ingénieur de Haute Normandie.
- Un très fort relationnel avec les ingénieurs diplômés.

Point faible

- La relation recherche-formation n'est pas suffisamment développée.

Risques

- La qualité de recrutement sur la formation sous statut d'étudiant peut être mise en cause par l'augmentation des effectifs.
- Le soutien de l'université n'est pas encore formalisé dans le cadre d'un contrat d'objectif et de moyens.

Les points spécifiques à l'apprentissage sont les suivants :

Les points forts

- L'efficacité du réseau avec les entreprises.
- Un référentiel métier de bon niveau complété d'un tableau croisé compétences-programme de formation pédagogique.
- Une évolution des effectifs en adéquation avec les besoins des entreprises.

Les points faibles

- Un manque de lien entre les deux formations sous statut d'étudiant et d'apprenti et entre leurs élèves.
- Un déficit d'harmonisation des évaluations sur les différents sites de la formation en apprentissage et en formation continue et sur les durées de mobilité internationale.

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable au renouvellement de l'habilitation**, pour une **durée de 6 ans** à compter du 1^{er} septembre 2014, de l'université du Havre à délivrer les titres suivants :

« **Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre** », en formation initiale sous statut étudiant.

« **Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre** », spécialité « mécanique et production » en partenariat avec l'ITII Haute Normandie en formation initiale sous statut apprenti et en formation continue.

Cet avis s'accompagne des **recommandations suivantes** :

Concernant l'université du Havre

- Continuer à soutenir l'ISEL, notamment en établissant au plus tôt un contrat d'objectifs et de moyens.
- Développer le dispositif de transfert d'innovation « le comptoir de la logistique » dont le démarrage a été très prometteur.

Concernant l'école :

- Renforcer le lien recherche-formation en s'appuyant sur le comptoir de la logistique et la fédération de recherche.
- Renforcer la communication sur les diplômes et les différentes voies d'accès.
- Rapprocher les formations (appartenance à l'ISEL, modules de formation communs, syllabus homogénéisé, bureau des élèves, association des anciens,...).
- Finaliser la démarche qualité.
- Veiller à la réduction du taux d'échec du niveau B2 en anglais pour l'obtention du niveau B2 européen.

Concernant les formations sous statut d'apprenti et en formation continue :

- Mettre en place une évaluation commune sur les deux sites de formation.
- Homogénéiser la mobilité internationale sur les deux sites.
- Mettre en place un seul règlement des études.

Pour cette dernière formation, un **rapport intermédiaire à 3 ans** sur le suivi des recommandations ci-dessous devra être transmis à la mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, en charge du Greffe de la CTI, au plus tard pour le 1^{er} juillet 2017.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué, sur demande de l'établissement à la CTI, aux titres suivants :

« **Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre** »,

« **Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre** », spécialité « mécanique et production » en partenariat avec l'ITII Haute Normandie.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 novembre 2013.

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 10 décembre 2013



Le président
Philippe MASSÉ

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente délibération :

La Commission a adopté le principe de l'évolution de l'agenda des audits périodiques. Ceux-ci sont désormais organisés tous les cinq ans (au lieu de tous les six ans auparavant), en phase avec le calendrier de contractualisation du ministère en charge de l'enseignement supérieur. Les audits périodiques sont répartis en cinq vagues annuelles : A, B, C, D, E.

Cette évolution permet au ministère en charge de l'enseignement supérieur et aux écoles d'ingénieurs de disposer des avis et décisions de la CTI en amont du dialogue contractuel.

Des aménagements ont été apportés à l'agenda des audits périodiques de la CTI entre 2017 et 2022 de manière à caler les évaluations de la CTI en amont du dialogue contractuel entre le ministère en charge de l'enseignement supérieur et les établissements.

1. Prolongement des accréditations

Afin de finaliser le calage des évaluations de la CTI avec les vagues de contractualisation ministérielles mais également avec la planification du Hcéres, la Commission des titres d'ingénieur **donne un avis favorable au prolongement des durées d'accréditations** des formations des établissements listés ci-après.

Les systèmes d'information de la CTI ainsi que l'Arrêté interministériel fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé seront ajustés en conséquence en 2019.

Ecoles de la Vague B

Accréditation des écoles pour délivrer leurs titres d'ingénieur diplômés, prolongée d'un an, **jusqu'à la fin de l'année universitaire 2020-2021.**

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Rennes** :

IMT Atlantique Bretagne - Pays de Loire	Ecole nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire de l'institut Mines-Télécom
ECAM Louis de Broglie	ECAM Rennes Louis de Broglie
Yncréa Ouest	Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest
AGROCAMPUS OUEST	Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
EN Brest	Ecole navale
ENI Brest	Ecole nationale d'ingénieurs de Brest
ENSC Rennes	Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes
ENSIBS	Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'université de Bretagne-Sud
ENSSAT	Ecole nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'université de Rennes I

ENSTA Bretagne	Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne
ESIAB	Ecole supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'université de Brest
ESIR	Ecole supérieure d'ingénieurs de Rennes de l'université Rennes I
ESM Saint Cyr	Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr
ENSAI	Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information du groupe des écoles nationales d'économie et statistiques
INSA Rennes	Institut national des sciences appliquées de Rennes

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Nantes** :

ESA	Ecole supérieure d'agriculture d'Angers
ESAIP	Ecole supérieure angevine d'informatique et de productique
ESEO	Ecole supérieure d'électronique de l'Ouest
Centrale Nantes	Ecole centrale de Nantes
ENSIM	École nationale supérieure d'ingénieurs du Mans de l'université du Mans
ISTIA	Institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers de l'université d'Angers
ONIRIS	École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique
EPU Nantes	Ecole polytechnique universitaire de l'université de Nantes
ESB	Ecole supérieure du bois

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Caen** :

ESITC Caen	Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen
ENSICAEN	Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen
ESIX Normandie	Ecole d'ingénieurs de l'université de Caen

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Rouen** :

ESIGELEC	Ecole supérieure d'ingénieurs en génie électrique
ESITech	Ecole supérieure d'ingénieurs en innovation technologique de l'université de Rouen
INSA Rouen	Institut national des sciences appliquées de Rouen
ISEL	Institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre

Ecoles de la Vague C

Accréditation des écoles pour délivrer leurs titres d'ingénieur diplômés, prolongée d'un an, **jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021-2022.**

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie d'Aix-Marseille** :

Centrale Marseille	École centrale de Marseille
EA	Ecole de l'air
EPU Aix-Marseille	Ecole polytechnique universitaire de l'université d'Aix-Marseille
ISBA TP	Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Nice** :

ISEN Yncréa Méditerranée	Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée
EPU Nice Sophia	Ecole polytechnique universitaire de l'université de Nice
EURECOM	EURECOM

2. Audits intermédiaires

L'organisation des campagnes d'accréditation a été aménagée pour les écoles de l'**académie d'Amiens**. **Un audit allégé est planifié en 2021-2022** pour les établissements suivants :

ESCOM	Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure de chimie organique et minérale
ESIEE Amiens	Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique d'Amiens

3. Report des missions d'audits

Dans le cadre des évolutions des établissements, certaines missions d'audit ont été reportées. La Commission des titres d'ingénieur **donne un avis favorable au prolongement des durées d'accréditations** des formations des établissements concernés par le report de la mission d'audit.

Accréditation des écoles pour délivrer leurs titres d'ingénieur diplômés, prolongée d'un an, **jusqu'à la fin de l'année universitaire 2019-2020**.

Cette disposition concerne l'établissement suivant de l'**académie de Versailles** :

EISTI	Ecole internationale des sciences du traitement de l'information
-------	--

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Créteil** :

ESIEE Paris	ESIEE Paris
ESIPE /U Marne la vallée	Ecole supérieure d'ingénieurs de Paris-Est (ESIPE)
ENSG Géomatique	Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale des sciences géographiques

Délibéré en séance plénière à Paris, le 14 mai 2019.

Délibération publiée sur le site web de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/calendrier-des-campagnes-d-accreditations>